



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe



⇒ Communiqué de presse

Lundi 6 décembre 2010



(© M.Schaffner)

Un site Internet pour lancer « une nouvelle alliance » Replacer les agriculteurs bretons au cœur de la société

C'est la première étape d'un engagement pris par le Président du Conseil régional, Jean-Yves Le Drian : nouer une nouvelle alliance entre les Bretons et leur agriculture, pour sceller un pacte agricole breton solide et durable. Le site Internet lancé aujourd'hui ouvre le débat qui se poursuivra jusqu'en avril. Un débat de société où chacun pourra s'exprimer : agriculteurs, consommateurs, riverains, élus, militants, scolaires...

L'agriculture était l'une des priorités du programme électoral de Jean-Yves Le Drian. Son objectif : retisser les liens entre les agriculteurs et la société bretonne, entre l'agriculture et les territoires.

Pourquoi « retisser » des liens ? Parce qu'aujourd'hui un fossé s'est creusé entre les uns et les autres, au cœur de la société bretonne.

Des agriculteurs en difficulté, des attentes sociétales fortes

D'un côté : une agriculture en crise et des agriculteurs en difficulté. L'an dernier, les exploitants bretons ont vu leurs revenus diminuer, en moyenne, de 46%. Aujourd'hui, la moitié des départs en retraite et des cessations d'activité n'est pas compensée par de nouvelles installations. Il est donc urgent d'entendre la détresse du monde agricole.

De l'autre : des riverains, des consommateurs ou encore des militants d'associations qui réclament une plus grande prise en compte de l'environnement et de leur cadre de vie, une meilleure gestion des ressources naturelles, une alimentation de qualité, des paysages préservés... Il est important de leur donner aussi la parole pour connaître leurs attentes sociétales.

Entre eux : des élus qui doivent en permanence trouver le juste équilibre à l'échelle de leur ville, de leur commune, de leur département, pour que chacun puisse cohabiter. Des élus qui doivent aussi faire des choix, souvent mal vécus d'un côté ou de l'autre, sur le sujet difficile de la maîtrise foncière.

Faire de cette « nouvelle alliance », une union pérenne

L'écoute est le socle de cette « nouvelle alliance ». Ce futur pacte agricole breton, qui constitue un enjeu pour l'avenir de la région, ne pourra se construire qu'ensemble. Tout le monde est concerné. Chacun va donc pouvoir s'exprimer librement durant les quatre mois qui viennent pour faire de cette « nouvelle alliance » une union pérenne.

Et pour que le plus grand nombre de Bretons puisse prendre la parole, la Région a décidé de mettre en place un dispositif important qui va couvrir l'ensemble du territoire. Un dispositif qui s'articule autour d'un site Internet participatif et de 11 forums publics.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Gaël Le Saout- 06 42 15 68 98

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7
presse@region-bretagne.fr - www.bretagne.fr

Le site Internet, première étape de la consultation

Le site Internet « Nouvelle alliance pour l'agriculture bretonne » (<http://agriculture.bretagne.fr>) ouvre ce grand débat de société qui fondera le futur pacte agricole régional. Tous les Bretons vont pouvoir donner leur avis à travers des contributions.

Le principe est simple : la Région vous écoute, prenez la parole !

Nouvelle alliance pour
l'agriculture bretonne

Participez au débat | La consultation | Les enjeux du débat

Recherche

Présentation

Le mot du Président

Bâtissons ensemble une Nouvelle Alliance pour l'agriculture en Bretagne | 29/11/10

Agenda

14/01 Réunion publique à Lamballe

19/01 Réunion publique à Saint-Pol-de-Léon

21/01 Réunion publique à Mézières-sur-Couesnon

02/02 Réunion publique à Locoal-Mendon

09/02 Réunion publique à Bain de Bretagne

Participez aux réunions publiques

Participez au débat en ligne

Cinq questions et un espace de libre expression

Les internautes qui le souhaitent pourront répondre à l'une ou plusieurs des cinq questions posées :

- *En tant que citoyen(ne), quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'agriculture en Bretagne ?*
- *Comment maintenir une agriculture dynamique sur l'ensemble des territoires bretons ?*
- *Peut-on encore gagner sa vie en agriculture ? Quelles solutions pour un revenu stable et équitable ?*
- *Comment faire pour que l'installation en agriculture reste possible et accessible au plus grand nombre ?*
- *Comment mieux former et accompagner aux métiers de l'agriculture ?*

Enfin, chacun pourra aussi s'exprimer librement sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne, dans un espace dédié.

Ce site sera ouvert aux contributions du 6 décembre 2010 au 15 mars 2011 et restera consultable jusqu'à la session plénière du Conseil régional les 23 et 24 juin prochains

11 forums publics pour un maillage du territoire

Cette consultation va se poursuivre sur les territoires. Michel Morin, Vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire, va entamer un « Tro Breizh agricole » de 11 réunions locales. « Tro Breizh » qui commencera à Lamballe le 14 janvier pour se terminer, le 2 mars, à Mûr de Bretagne.

Objectif : recueillir au plus près la parole des acteurs sur le terrain, mais également utiliser les contributions postées sur le site comme objets de débat. Ces réunions publiques seront structurées autour de plusieurs axes de discussions : l'agriculture et l'environnement, l'économie, le foncier, la formation.

Les thèmes locaux ne seront pas oubliés

A ces thèmes communs, viendront s'ajouter à chaque rendez-vous des spécificités locales comme les algues vertes, la désertification de certaines campagnes, l'enjeu du tourisme et du littoral, les productions spécifiques comme le maraîchage... Aucun sujet ne sera éludé.



(© Photo M. Boudier)

Les forums seront ouverts à tous : représentants du monde agricole et de l'agroalimentaire, associations de défense du consommateur et de l'environnement, citoyens, élus locaux, conseils de développement, structures de bassins versants...

Les lieux des forums	Les dates
Lamballe (22)	14 janvier
Saint Pol de Léon (Salle Michel Colombe) (29)	19 janvier
Mézières sur Couesnon (35)	21 janvier
Locoal-Mendon (salle Emeraude) (56)	2 février
Bain de Bretagne (35)	9 février
Ploubazlanec (22)	11 février
Quimper (29)	16 février
Ploërmel (56)	18 février
Dol de Bretagne (35)	23 février
Carhaix (salle des halles) (29)	25 février
Mûr de Bretagne (22)	2 mars

Chaque réunion publique sera présentée par un animateur et durera deux heures environ (habituellement de 14 h 30 à 16 h 30). Les lieux et horaires seront indiqués sur le site Internet à partir duquel il sera également possible de s'inscrire à l'une ou l'autre des réunions.

Restitution à Pontivy le 22 avril

Une restitution des débats ainsi qu'une synthèse des contributions seront organisées le 22 avril à Pontivy (Palais des congrès). Ensuite, le rapport sera présenté lors de la session plénière du Conseil régional qui se tiendra les 23 et 24 juin 2011.

Photographie de l'agriculture bretonne



(© Photo M. Boudier)

➤ Combien d'exploitations ?

La Bretagne compte près de **38 000 exploitations** dont plus de 27 000 sont dites « professionnelles ». C'est la première région agricole française.

➤ Combien d'emplois ?

Ces exploitations agricoles emploient près de **73 000 actifs**. L'activité du secteur primaire fournit 5,9% des emplois bretons, contre 3,5% en France.

➤ Quelle surface agricole utile?

1,65 M d'hectares, soit **60% de la surface totale** du territoire breton dont 12% de surface boisée.

➤ Quelle place occupe l'agriculture biologique ?

Sur les 38 000 exploitations bretonnes, **1 100 sont en agriculture bio** (légumes et maraîchage, céréales, lait, viande bovine, fruits, œufs). Elles occupent 37 000 ha. La Bretagne est la 7^e région française en nombre de fermes agricoles bios. 56% d'entre elles vendent tout ou partie de leur production en circuits courts. L'an dernier, 51 installations en bio ont été enregistrées, il y en avait 6 en 2004.

➤ Combien d'exploitations sont « libérées » chaque année ?

1 600 exploitations sont « libérées » chaque année en Bretagne, 1 100 pour des départs en retraite, 500 pour des cessations d'activité qualifiées de « précoce » (santé, problèmes financiers, famille...).

➤ Combien d'agriculteurs s'installent chaque année ?

Seulement **la moitié des départs est compensée** puisque la Bretagne enregistre 800 à 850 installations chaque année. 30% de ces installations sont « non aidées » car elles ne répondent pas aux critères de soutien de l'Etat (petites structures, installation après 40 ans...). Depuis 2004, 500 à 600 jeunes agriculteurs aidés se sont installés chaque année mais ce chiffre a connu **un net fléchissement en 2009**, en raison des incertitudes sur l'avenir liées aux crises agricoles. On a enregistré seulement 477 installations aidées l'an dernier.

➤ Qui sont les jeunes agriculteurs qui s'installent ?

50% des installations aidées sont des productions laitières, 11% sont en bio, dans **33% des cas ce sont des femmes qui s'installent**, 60% des jeunes exploitants ont un bac pro contre 21% en 1990 et 35% ont un BTS agricole ou plus contre 8% en 1990.

➤ **Les conséquences de la crise sur les revenus des agriculteurs?**

Les revenus des agriculteurs français ont chuté en moyenne de 34% en 2009 (- 20% en 2008). La Bretagne est encore plus touchée avec, sur la période, **une baisse moyenne des revenus de 46%**.

➤ **Quel budget la Région consacre à l'agriculture?**

En 2010, les crédits d'intervention sur le budget régional « agriculture et agroalimentaire » ont augmenté de 2 M€ pour aider les jeunes agriculteurs (1 M€) et soutenir les investissements dans le but de réaliser des économies d'énergie dans les élevages (1 M€). Au total, le budget de la Région en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'élève cette année à **24,45 M€**, soit **une augmentation de 10,8%** par rapport à 2009.

➤ **Quelles formations proposées?**

En matière de formation, l'enseignement agricole breton compte, à la rentrée 2010, **17 600 jeunes en formation initiale ou en apprentissage**, soit un lycéen breton sur huit scolarisé dans un établissement public ou privé. La Bretagne se situe ainsi à la 3e place dans le classement des régions françaises.

➤ **Quelle place pour l'agroalimentaire?**

La Bretagne est la première région française pour l'agroalimentaire avec un chiffre d'affaires de 16 à 18 milliards d'euros (13% du chiffre d'affaires français). 68 000 salariés y travaillent soit 16% de l'effectif national et 35 % de l'effectif industriel breton. En prenant en compte l'ensemble de la filière (agriculture, conseil, matériel...), on dénombre **170 000 salariés** et **320 établissements** de plus de 20 salariés. Les exportations de l'agroalimentaire s'élèvent à 2,8 Mds d'€ soit 30% des exportations bretonnes.

➤ **Quelle pression foncière ?**

La consommation de l'espace agricole en Bretagne (autrement appelée artificialisation) est considérable. La région a doublé ses surfaces artificialisées en seulement 20 ans. Concrètement : près de 4 000 ha ont ainsi été « mangés » chaque année entre 1985 et 2005, soit l'équivalent de la superficie urbanisée de Rennes. Pour schématiser, sur deux décennies, c'est la superficie de Paris et de ses trois départements limitrophes (Val de Marne, Hauts de Seine et Seine Saint-Denis) qui a été consommée au détriment des espaces agricoles et naturels.

Entre 2000 et 2007, environ **25 000 ha** (dont 16 000 ha uniquement dans l'espace rural) ont été artificialisés en Bretagne, soit **une progression de 8%** sur la période. Ce grignotage s'est fait essentiellement autour des zones périurbaines de Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes et Brest (9 000 ha) et sur le littoral (3 400 ha). A tendance constante, 100.000 ha supplémentaires seraient urbanisés en 2030.

➤ **Pourquoi un Etablissement public foncier régional ?**

La **maîtrise du foncier** permet aux collectivités de mener leurs projets, de gérer leur développement et ainsi de maîtriser leur avenir. Mais toutes n'en ont pas les moyens, particulièrement dans les zones rurales et littorales particulièrement concernées par les pressions foncières.

C'est donc pour répondre à ce besoin des collectivités que l'Etat et la Région Bretagne ont mis un outil adapté à leur disposition : un établissement public foncier. Un outil chargé de les conseiller et de réaliser, pour leur compte et à leur demande, des missions d'actions foncières.

L'EPF breton a **quatre objectifs** : faire des réserves foncières pour l'habitat (terrains nus ou des immeubles), mais aussi pour le développement économique (terrains pour zones d'activités, maintien de commerces en milieu rural, acquisition de terres agricoles, en lien avec la SAFER), agir pour la protection de l'environnement (protection de périmètres de captage d'eau, **soustraction de terrains à l'urbanisation**, protection d'espaces naturels) et, enfin, favoriser la reconquête de friches industrielles et militaires.